

CHS LE VINATIER

<http://fovinatier.free.fr>

forceo@libertysurf.fr

04.37.91.53.20

CA SUFFIT ! ASSEZ D'ATTAQUES CONTRE NOTRE SALAIRE !

1) Depuis 2010, nous subissons, en tant qu'agents de la fonction publique hospitalière, **le gel de notre point d'indice, ce qui équivaut à une perte de 18% de notre traitement :**

- Un ASH de classe normale, à l'échelon 3, indice 328, **perd tous les mois 280€** parce que son salaire est gelé depuis 2010.
- Un OP de 2^{ème} classe, à l'échelon 7, indice 364, **perd tous les mois 307€** parce que son salaire est gelé depuis 2010.
- Une aide-soignante principale, à l'échelon 5, indice 393, **perd tous les mois 331€** parce que son salaire est gelé depuis 2010.
- Une infirmière au 1^{er} grade, à l'échelon 8, indice 541, **perd tous les mois 456€** parce que son salaire est gelé depuis 2010.
- Une AMA de Grade 2, à l'échelon 8, indice 436, **perd tous les mois 367€** parce que son salaire est gelé depuis 2010.

2) **A cause de PPCR*, nous ne bénéficions plus de la bonification dans nos prises d'échelons**, ce qui ralentit considérablement notre déroulement de carrière :

- Un OP de 2^{ème} classe, à l'échelon 6, indice 351, pouvait espérer, s'il obtenait un 0,5 à sa notation annuelle, ne faire que 18 mois dans l'échelon au lieu de 2 ans ce qui lui permettait de **gagner 60€ de plus chaque mois, 6 mois plus tôt. A cause de PPCR il perd donc 365€ sur 6 mois.**
- Une aide-soignante principale, à l'échelon 9, indice 390, pouvait espérer, si elle obtenait un 0,5 à sa notation annuelle, ne faire que 28 mois dans l'échelon au lieu de 3 ans ce qui lui permettait de **gagner 56€ de plus chaque mois, 8 mois plus tôt. A cause de PPCR elle perd donc 448€ sur 8 mois.**
- Un infirmier au 1^{er} grade, à l'échelon 7, indice 521, pouvait espérer s'il obtenait un 0,5 à sa notation annuelle, ne faire que 3 ans dans l'échelon au lieu de 4 ans ce qui lui permettait de **gagner 94€ de plus chaque mois, 1 an plus tôt. A cause de PPCR il perd donc 1128€ sur 1 an.**

Sur toute une carrière **on évalue la perte pour chaque agent à 60 000€ en moyenne...**

3) Concernant le CGOS, **chaque année les prestations sociales sont revues à la baisse**, alors que le CGOS, c'est notre salaire différé :

- **baisse du complément de salaire en cas de maladie de 47,5 à 45% du salaire.**
- baisse de la prestation « décès », de 673 euros à 163 euros, suppression de la prestation « mariage » et baisse de la prestation « naissance », après les différentes baisses déjà réalisées en 2016 (retraite, adoption,...)
- fin des chèques CESU qui sont maintenant seulement dédiés à la petite enfance (0 à 6 ans)...

4) Nous subissons également **l'augmentation de la cotisation CNRACL** (notre caisse de retraite), le taux de cotisation est passé de 8,12% en 2011 à 10,83% en 2019. Donc pour un agent qui, rappelons-le ici, a son salaire bloqué depuis 2010, le taux de cotisation à la CNRACL, lui, continue d'augmenter.

Sur un traitement de 1800€ par mois, la ponction est passée de 146,16€ en 2011 à 194,94€ en 2019. Il faut rajouter également l'augmentation de la CSG d'1,7 point, la remise en place du jour de carence en cas d'arrêt maladie, l'augmentation du prix des mutuelles,... **Toutes des mesures que nous a fait subir le gouvernement Macron-Phillippe-Darmanin-Buzyn.**

Nous ne supportons plus toutes ces attaques contre notre salaire, et comme si ça n'était pas suffisant, ici au Vinatier, nous subissons:

- **la suppression de l'IFTS pour certains collègues AMA, ADCH ou AAH.**
- **la diminution de la prime de service annuelle.**

Et c'est à ce moment-là, que **le Directeur Général décide de supprimer les chèques déjeuner**, pour les collègues de l'extra-hospitalier, ce qui représente pour chaque agent à taux plein une perte de plus de 70€ par mois, 850€ par an...

La direction justifie toutes ces mesures en expliquant que l'ARS nous demande de « *stabiliser notre situation financière* » (cf l'article du progrès du 16 avril 2019) et décide donc d'un plan d'économie de 10 millions d'euros d'économies**, mais toutes ces économies, nous les avons déjà faites, depuis 10 ans, chaque année, nous avons remboursés plusieurs millions d'euros, donc les 10 millions nous les avons déjà largement payés !

Mises bout à bout, toutes ces mesures représentent une offensive généralisée et sans précédent contre notre salaire, et le Directeur en rajoute avec des mesures locales, la coupe est pleine, c'est inacceptable !

Parce que nous ne pouvons pas tolérer une attaque de plus sur notre salaire, parce que le syndicat Force Ouvrière a toujours été considéré comme le syndicat de la fiche de paie, parce que notre première revendication c'est l'augmentation générale des salaires, nous mettrons tout en œuvre pour faire reculer la direction : PAS TOUCHE AU CHEQUES DEJEUNER ! PAS TOUCHE A NOTRE SALAIRE !

TOUS AU SELF JEUDI 2 MAI A 11H30 !

*Nos attaques contre le protocole PPCR avaient été qualifiées d'électorales par la CFDT, en son temps, pourtant notre position n'a jamais changé concernant PPCR, nous demandons toujours le retrait de cet accord scélérat, signé par la CFDT, la CFTC et l'UNSA et qui bloque nos salaires.

** la communauté psychiatrique de territoire et le projet d'établissement contre lequel seul FO a voté contre, sont la justification théorique de ce plan d'économie.